

Tarifs

En fonction du quotient familial
pour le périscolaire, le mercredi et les vacances.

Une cotisation annuelle de 1 €
par famille est demandée.

Les tarifs sont fixés chaque année
par délibération du conseil municipal.
Ils sont consultables sur le site de la mairie.

Pour le **restaurant scolaire**, tarifs non modulables :

Un tarif pour les habitants de Limas : 3,86 €

Un tarif pour les hors commune : 5,05 €

Majoration pour inscription tardive : 2 €

Pour le **périscolaire**

Toute heure commencée est due.

Tarifs de 0,74 € / heure à 1,42 € / heure,

selon le quotient familial.

Pour le **mercredi**

Journée avec repas : de 9 € à 13,72 €, selon QF

Journée sans repas : de 5,14 € à 9,86 €, selon QF

1/2 journée avec repas : de 6,42 € à 8,79 €, selon QF

1/2 journée sans repas : de 2,56 € à 4,94 €, selon QF

Tarifs pour l'**extrascolaire**

Périodes de vacances

Journée avec repas : de 9 € à 13,72 €, selon QF

Journée sans repas : de 5,14 € à 9,86 €, selon QF

Pour l'**étude**, le tarif est unique : 1,42 € / heure.

Quotient familial



Inférieur à 550

De 551 à 750

De 751 à 1 000

Supérieur à 1 000

Dates importantes

Retrait du dossier d'inscription
à partir du 30 mai 2022

Retour du dossier d'inscription
avant le 20 juin 2022



Réservations à effectuer
avant le 7 juillet 2022

Périodes d'ouverture
pendant les vacances scolaires



Coordonnées

La Maison Enchantée

15, rue Pierre Ponot

69400 Limas

Tel : 04 74 68 19 52

Port : 06 61 53 42 22

Mail : maisonenchantee@limas.fr

Les Explorateurs

15, rue Pierre Ponot

69400 Limas

Tel : 04 74 68 89 03

Port : 06 63 36 98 00

Mail : centreloisirs@limas.fr



2022-2023

GUIDE DES STRUCTURES JEUNESSE À LIMAS



Fonctionnement



Horaires et calendrier



Modalités
et délais d'inscriptions



Tarifs
et quotient familial



Dates importantes
et coordonnées



Ville de Limas

www.limas.fr

04 74 02 27 90

Fonctionnement

Restaurant scolaire

Pendant les repas, des agents municipaux encadrent les enfants.

En dehors des repas, une équipe d'agents d'animation diplômés encadre les enfants.

Périscolaire - mercredi - vacances scolaires 2022-2023

Les Centres de Loisirs "La Maison Enchantée" (3 à 6 ans) et "Les Explorateurs" (6 à 12 ans) sont des structures municipales qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants de Limas dont les 2 parents travaillent sont accueillis en priorité.

Pour les enfants dont 1 des 2 parents ne travaille pas ou les enfants des communes extérieures, les demandes seront examinées au cas par cas lors de l'inscription, en fonction des places disponibles.

Une équipe d'encadrement ayant les diplômes requis par la législation assure l'animation. Elle est garante de la sécurité des enfants.

Études surveillées

Les études surveillées sont encadrées par des personnes volontaires, rémunérées par la commune. Elles ont lieu de 16h30 à 17h30, soit le lundi, mardi ou jeudi. Les enfants sont inscrits à l'année.



Horaires

Déroulé de la journée scolaire	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Accueil périscolaire	7h30 - 8h30
Temps de classe	8h30 - 11h30
Pause de midi	11h30 - 13h30
Temps de classe	13h30 - 16h30
Etude	16h30 - 17h30
Accueil périscolaire	16h30 - 18h30 Aucun départ avant 17h30 puis départ échelonné de 17h30 à 18h30

Mercredi et vacances scolaires *	
Matin	7h30 - 12h
Pause de midi	12h - 13h30
Après-midi	13h30 - 18h30
Aucun départ avant 17h30	
Départ échelonné 17h30 à 18h30	

* Mercredi : accueil en journée ou demi-journée, avec ou sans repas. **Vacances scolaires** : pas d'accueil en demi-journée mais possibilité de prendre une journée, avec ou sans repas.

Modalités de réservations et délais

Les réservations des différents services devront impérativement être faites avant le 7 juillet 2022 via le portail famille accessible sur www.limas.fr

Les réservations et demandes d'absences en cours d'année.

Pour le périscolaire et le mercredi, les parents devront faire des réservations via le portail famille 1 semaine avant l'accueil.

Les demandes d'absences doivent être faites 1 semaine avant le début de l'accueil. Pour le restaurant scolaire, la demande d'annulation doit intervenir au plus tard le jour ouvré précédent, avant 10h.

Pour toutes les vacances scolaires, les réservations doivent avoir lieu 1 mois avant le début du séjour.

Pour les vacances scolaires, aucune annulation n'est possible dès lors que l'inscription est validée par le centre de loisirs. Sauf présentation d'un certificat médical, toute période validée sera facturée.

Calendrier



Vacances d'automne 2022
Du 24 octobre au 4 novembre 2022

Le Centre de Loisirs est fermé pendant les vacances de Noël.

Vacances d'hiver 2023
Du 6 au 17 février 2023

Vacances de printemps 2023
Du 11 au 21 avril 2023

Vacances d'été 2023
Du 10 au 28 juillet 2023
et du 28 au 31 août 2023

Un dossier unique * pour tous les services

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir :

- Le dossier d'inscription, de préférence au format pdf
- Lire et approuver le règlement intérieur en retournant le coupon
- Remplir et retourner le contrat de prélèvement automatique obligatoire

Les dossiers complets devront être impérativement rendus avant le 20 juin 2022 (email : enfance@limas.fr)

Après réception et validation du dossier d'inscription par les services, vous pourrez faire les réservations via le portail famille. Pour une première inscription, un code d'accès vous sera attribué, celui-ci reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

* Téléchargeable depuis le site de la mairie www.limas.fr ou à retirer en mairie.

